



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 128573

Texte de la question

M. Dominique Souchet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le caractère inadapté du nouveau BTS "esthétique-cosmétique-parfumerie" qui devrait entrer en vigueur au mois de septembre 2012. Lors de sa 19e commission plénière consultative, l'éducation nationale a adopté à 7 voix contre 6, ce nouveau BTS (bac + 2), contre l'avis des représentants de la profession. Ce nouveau BTS réduirait en effet de 180 heures, soit un tiers des heures de techniques esthétiques, les cours de l'ancien BTS, et prévoit une trop longue augmentation de la période de stage (fixée à 13 semaines). Cette nouvelle formation, qui comprend surtout de la cosmétologie, du management et une formation destinée aux marques, est inadaptée. Elle va contribuer à abaisser le niveau actuel des esthéticiennes, déjà insuffisant si on le compare au niveau européen, et à les mettre en concurrence avec les professions médicales et paramédicales. Celles-ci ne pourront plus prétendre à des emplois de formateurs qualifiés ni devenir des professionnelles confirmées, capables d'assurer la reprise ou la création d'une entreprise. C'est pourquoi il lui demande si ce nouveau BTS peut être revu avec un nombre supérieur d'heures de formation, afin de garantir la qualité de la profession et à la sécurité des consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Souchet](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128573

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1474

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)